



AMBASSADE DE SUISSE  
AU MAROC

RABAT, le 27 mars 1975

Boîte postale 169  
Tél. 246-95 et 310-24

222.310.  
Réf.: 222.320. - T/mby  
771.20.  
771.31.

an	15	LQ	18			
Date	7.4.					9.6
Visa	3					LC
EPD						
s. B. 34. 77. Maroc. 0						

Monsieur l'Ambassadeur  
J. A. I s e l i n  
Sous-Directeur de la  
Direction politique du  
Département politique

B e r n e

s. B. 34. 66. Maroc. 0 ✓ m MH  
s. C. 41. F. 113. 48 ✓ (H/72) m PL  
s. C. 41. Maroc. 100.0 ✓  
s. C. 41. Maroc. 111.0 ✓

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous m'avez demandé il y a quelques jours de vous fournir d'urgence des renseignements au sujet du contentieux franco-marocain et de la coopération franco-marocaine.

En ce qui concerne le contentieux, il a été entièrement réglé et j'ai fourni à ce sujet des renseignements très complets à la Direction du droit international public qui en avait besoin pour préparer nos propres négociations. Monsieur Moser, membre de cette Direction, pourra vous donner à ce sujet tous les détails que vous désirez.

En ce qui concerne la coopération franco-marocaine, il s'agit d'une affaire qui a pris naissance dès l'accession du Maroc à l'indépendance et qui illustre le caractère privilégié des relations que la France tient à entretenir avec le Royaume chérifien. Le prix que la France attache à ces relations se reflète dans l'importance des sommes qu'elle prête chaque année à ce royaume.

La venue à Rabat du Président de la République française n'a qu'un très léger rapport avec cette coopération et revêt essentiellement un aspect politique.

Copie, p.i., à la Direction des O.I., Affaires culturelles, suite à notre note du 24.3.75 et en la remerciant de sa note du 4.4.75 (o.301 Maroc-RD/te).

le 11.4.75-LC/lcm



- 2 -

Pour pouvoir vous donner à ce sujet les renseignements les plus actuels, j'ai prié mon collaborateur, M. Besson, de se faire donner une description du dernier état de la question par le Conseiller commercial de l'Ambassade de France à Rabat. Les déclarations de ce dernier font l'objet de la notice ci-jointe.

En ce qui concerne d'une manière générale le développement du Maroc, la presse de ce pays fournit continuellement des informations qui sont présentées au public d'une manière tendancieuse qui ne permet pas d'apprécier la mesure dans laquelle les projets sont effectivement réalisés, ni dans quelle mesure le Maroc a pu effectivement assurer le financement de son plan.

Il existe au sujet de ce dernier un document sérieux, c'est le rapport no 329-MOR, en deux volumes, qui a été publié le 7 février 1974 par le Service de documentation de la Banque internationale de reconstruction et de développement.

Cette dernière en effet envoie régulièrement une mission d'experts au Maroc auxquels l'administration marocaine est obligée de donner accès à tous ses dossiers. Le rapport en question a un caractère secret, mais notre Ambassade à Washington est en mesure de nous procurer régulièrement ce document qui m'est ensuite communiqué par la Division du commerce.

Toutefois, le plan quinquennal de développement, dont le rapport ci-dessus constitue l'analyse critique, a de nouveau été modifié au cours de ces derniers mois.

Depuis février 1974, date du rapport de la Banque mondiale, les structures économiques et sociales du Maroc ont été soumises à des pressions nouvelles provenant du boom sur le marché mondial des produits alimentaires qui constituent la base même de l'alimentation du peuple marocain, à savoir les céréales et le sucre.

Un ouvrier agricole marocain, qui fait partie de la classe la plus déshéritée de la population, reçoit encore couramment aujourd'hui, pour pourvoir à la subsistance de sa famille, de 150 à 200 Dirhams par mois. Ce pouvoir d'achat extraordinairement bas l'oblige à se nourrir exclusivement de pain et de thé sucré.

- 3 -

Le gouvernement marocain ne peut pas se permettre de laisser le prix de ces denrées alimentaires de base monter sous la pression des cours du marché mondial. La Caisse de compensation marocaine supporte seule la charge prodigieuse que représente pour le Maroc la multiplication par 3, par 4 ou par 5 des prix des quantités de sucre et de céréales qu'il est obligé d'importer.

Le Maroc est en mesure pour le moment de faire face à cette charge financière extraordinaire uniquement grâce à la revalorisation des phosphates sur le marché mondial. Le développement de l'industrie des phosphates représente donc la colonne vertébrale du plan de développement. Ce chapitre figure déjà en entier dans le rapport de la Banque mondiale que je vous ai cité. En revanche, on y a ajouté dans le courant de l'année dernière un chapitre nouveau qui concerne principalement l'extension de la production des plantes sucrières, la construction de nouvelles fabriques de sucre et, en étroit rapport avec la production des plantes, l'extension et l'accélération d'immenses travaux hydro-agricoles.

Ce dernier aspect du plan de développement marocain a incité le Maroc à faire appel au génie et à l'expérience des ingénieurs suisses. Le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture m'a expressément prié d'intervenir à ce sujet auprès des milieux suisses concernés. A la suite de cela, l'OSEC a adressé une circulaire à tous les bureaux d'ingénieurs suisses spécialisés et plusieurs déjà ont envoyé au Maroc leurs représentants afin de reconnaître le terrain et de se pourvoir de toutes les informations utiles pour participer aux appels d'offres du Ministère de l'Agriculture.

Auparavant déjà, de grandes sociétés suisses spécialisées en génie civil, ainsi qu'en travaux hydro-électriques et hydro-agricoles, ont accompli de fructueuses carrières au Maroc.

Le développement de ce pays ayant subi un coup d'arrêt à la suite de l'attentat perpétré au palais de Skhirat le 10 juillet 1971, ces sociétés ont plié bagages et sont retournées en Suisse, mais pas pour longtemps.

- 4 -

La société Elektro-Watt en particulier s'est fait au Maroc un si bon renom que le Ministère des Travaux publics l'a rappelée ici et lui a confié des études de pré-investissements qui ne représentent pas moins de 5 millions de francs suisses. L'ingénieur qui dirige au Maroc les services techniques d'Elektro-Watt m'a déclaré que sa société est d'ores et déjà assurée de se voir attribuer plus tard une partie importante de la planification et de la direction des travaux de réalisation des projets dont elle met actuellement au point la conception originale (études de pré-investissements). Cela veut dire que les perspectives de gains d'Elektro-Watt au Maroc sont d'ores et déjà devenues extrêmement intéressantes.

Depuis mon arrivée ici, j'ai régulièrement tenu au courant la Division du commerce et les autres services intéressés de notre administration de l'évolution de la législation marocaine concernant la garantie aux investissements. Le nouveau code des investissements, entré en vigueur il y a deux ans, offre des conditions extrêmement attrayantes au capital étranger.

Du côté suisse, de très grandes maisons qui ont déjà trouvé ici un débouché intéressant sont en train de s'intéresser aux avantages que leur offre le code.

Il m'a été confié, à titre très confidentiel, que la maison Ciba-Geigy réalisera d'ici à fin 1976 à Casablanca un investissement dont le coût est supputé à 5 millions de francs suisses. Cette société construira un bâtiment administratif, une usine d'assemblage, de mélange et de conditionnement de divers produits susceptibles d'être "travaillés" localement, un entrepôt pour les matières premières, les produits finis et les emballages, un bâtiment à usage de laboratoire et des garages, ainsi qu'une cantine pour le personnel.

La maison Sandoz ne songe pas encore à investir, mais elle accomplit un effort important pour élargir ses débouchés en produits pharmaceutiques sur le marché marocain.

Outre ces deux maisons, une quantité de sociétés de moindre importance cherchent à mettre à profit les chances que le développement accéléré du Maroc leur offre.

- 5 -

Enfin, mon pays de résidence se montre relativement généreux en ce qui concerne l'octroi de permis d'établissement et de travail à des particuliers suisses. C'est ainsi qu'à l'époque où nous fermons hermétiquement nos frontières à tous les étrangers et surtout aux gens du Maghreb, je vois chaque année une bonne vingtaine de compatriotes apporter du sang nouveau à notre vieille colonie, au sein de laquelle d'ailleurs de nombreux commerçants privés trouvent à gagner confortablement leur vie depuis 30 à 50 ans, surtout dans le centre industriel et commercial de Casablanca.

Certaines branches de l'administration marocaine, ainsi que l'université, manifestent un intérêt croissant à attirer au Maroc des coopérants et des aides techniques et scientifiques suisses.

Cette dernière question me paraît revêtir un intérêt tout spécial, car j'y vois la possibilité pour la Suisse d'offrir au Maroc sa coopération technique dans une mesure qui ne mettrait que légèrement à contribution nos ressources financières, mais qui serait néanmoins hautement appréciée ici.

Cette question demande à être considérée avec le plus grand sérieux et c'est pourquoi j'en ai fait l'objet d'un aide-mémoire (voir ma lettre du 19.2.1975 - ad 222.310/222.320/771.249/771.20/662.9) que j'ai soumis à l'attention de notre Secrétaire général, de la Direction du droit international public, de la Coopération technique, de la Division du commerce, ainsi que de votre Direction. Je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien en prendre connaissance et lui donner votre appui, surtout auprès de la Coopération technique qui est extrêmement réticente en ce qui concerne toute idée d'assistance technique au Maroc.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(de Tribolet)

1 annexe ment.